

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Françoise MAIRESSE, Paul DOITEAU-LEVEE, Catherine FAUCHE, Patrick POTTIER, Eric DEJEAN-SERVIÈRES

Étaient absents : Corinne GUILLON (pouvoir à Françoise MAIRESSE)

Secrétaire de séance : Olivier POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 2 mai 2025
- Point urbanisme
- DM budgétaire
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2025 est validé par 7 conseillers sur les 8 présents.

Lydie FAURE évoque les énormes ornières du chemin du Sabotier et dit que le terme « énormes » est un peu exagéré.

Elle demande que la position du panneau « SENS INTERDIT à 400m » soit plus précise : pas en direction du Milan mais en direction de la départementale.

POINT URBANISME :

Pas de dossier d'urbanisme depuis le 2 mai 2025.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

La trésorerie nous demande de faire un ajustement de l'actif pour effectuer la sortie des biens qui devraient être complètement amortis (problème de centimes) et amortir le bien de 2025 vu que l'amortissement au prorata est devenu obligatoire suite au passage en M57. Comme il s'agit d'une opération d'ordre, il est nécessaire que cela passe par le conseil.

Sur amortissement des travaux de SIEGE de 2009 et 2010 il y a 0,96 € à régulariser.

Concernant les travaux de SIEGE à la BRUNETIERE payés en 2025 pour 3799,50, nous devons amortir la 1^{ère} année au prorata soit 205,29€.

La DM est approuvée par l'ensemble des conseillers présents.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Il y a eu des relevés de vitesse avant et après le carrefour du Milan entre le 16 mai et 22 mai 2025.

Le département nous a fait un point de ces relevés.

Il s'avère que globalement la vitesse est respectée.

On constate que les automobilistes accélèrent surtout après le carrefour du Milan en direction d'Ajou.

Suite à ces résultats le département ne peut pas faire grand-chose à part ajouter un panneau limitation 70 à hauteur du Milan en direction d'Ajou.

Le chauffage de l'église a été réparé. Cela nous a coûté 408€.

Madame Le Maire explique que ce chauffage est très énergivore (30000W/h)

En comparaison avec les 110 candélabres de l'éclairage public consomment 15000W/h.

Madame Le Maire rappelle que nous avons réduit l'éclairage public pour maîtriser les factures d'électricité et qu'il serait cohérent d'en faire autant pour l'église.

Elle précise que le chauffage ne devrait être allumé que par grand froid et non fin avril comme cela a été le cas cette année d'autant plus qu'il n'y avait qu'une douzaine de personnes dans l'église.

Les chauffages halogènes pouvant être dissociés, Patrick POTTIER propose de regrouper les personnes sur le devant afin de ne pas allumer la totalité des chauffages.

TOUR DE TABLE :

Patrick POTTIER rappelle le fil électrique distendu sur la route de la Jouanière. Madame Le Maire s'engage à relancer ENEDIS.

Françoise MAIRESSE évoque la suppression de ses délégations et indemnités qui y sont liées et demande ce qu'elle devient. Madame Le Maire lui répond qu'elle reste 1^{ère} adjointe. Françoise MAIRESSE demande s'il ne faut pas faire une délibération pour enlever les indemnités. Madame Le Maire répond que les indemnités sont liées aux délégations octroyées en début de mandat par arrêté, et que par conséquent il suffit de faire un nouvel arrêté pour les retirer. Conseils et accord pris auprès de la préfecture de l'Eure.

Madame Le Maire rappelle qu'un 1^{er} adjoint est le premier dans l'ordre des adjoints au maire, qu'à ce titre il est la personne de confiance du maire, qu'il doit être en mesure de remplacer le maire du jour au lendemain.

Que la relation entre un maire et ses adjoints implique une collaboration étroite. Que loyauté et confiance sont le ciment de la relation entre un maire et ses adjoints.

Que les adjoints travaillent en étroite collaboration avec le maire pour élaborer et mettre en œuvre les politiques municipales. Ils participent aux prises de décisions et peuvent proposer des initiatives dans leurs domaines de compétence.

Madame Le Maire précise que Françoise MAIRESSE n'a jamais assumé son rôle de 1^{ère} adjointe. Qu'elle venait trop peu à la mairie (20 minutes par semaine), et que depuis trois mois elle ne vient plus du tout.

Françoise MAIRESSE évoque le fait que Madame Le Maire ne lui proposait pas de faire des permanences en son absence.

Madame Le Maire répond que l'occasion ne s'est présentée que très rarement, et que les deux fois où Françoise MAIRESSE a tenu la permanence c'était pour noter sur un post-it le nom des personnes qui ont téléphoné ou qui se sont présentées à la mairie, ce qui selon Madame Le Maire, ne sert pas à grand-chose. Il aurait été intéressant que Françoise MAIRESSE puisse traiter les demandes de ces personnes.

Patrick POTTIER évoque son expérience de 1^{er} adjoint et confirme qu'un 1^{er} adjoint doit se tenir informé de tout pour être prêt en cas de besoin à remplacer le maire au pied levé.

Madame Le Maire rappelle que lorsqu'elle était 1^{ère} adjointe, elle était présente à la mairie tous les jours d'ouverture de 9h à 18h le mercredi et de 14h à 19h le vendredi. C'est ainsi qu'elle s'est formée à sa mission d'abord d'adjointe puis de maire.

Françoise MAIRESSE dit que Madame Le Maire prend des décisions toute seule sans concerter le conseil.

Paul DOITEAU-LEVEE réfute cette affirmation et dit que les décisions sont prises en conseil. Madame Le Maire demande de faire un tour de table pour recueillir l'avis de tous. Eric DEJEAN-SERVIÈRES dit qu'on ne peut pas dire cela. Patrick POTTIER qui reconnaît ne pas être présent à tous les conseils, confirme que les sujets sont travaillés en amont et présentés et votés en conseil. Catherine FAUCHE dit qu'elle n'a pas de problème avec Madame Le Maire. Que lorsqu'elle a quelque chose à dire elle vient à la mairie pour en parler avec Madame Le Maire. Olivier POULAIN dit que ce que dit Françoise MAIRESSE n'est pas juste. Que les décisions se prennent en conseil.

Lydie FAURE :

- dit qu'elle est mal à l'aise avec les échanges par mail. Qu'il aurait été préférable que Madame Le Maire rencontre Françoise MAIRESSE pour en parler de vive voix. Madame Le Maire répond que c'était difficile puisque Françoise MAIRESSE n'est pas venue à la Mairie depuis trois mois. Elle précise qu'elle a d'ailleurs envoyé un mail à Françoise MAIRESSE pour faire un point de la situation et lui proposer d'en discuter de vive voix. Elle n'a pas reçu de réponse ni de visite de Françoise MAIRESSE.
Françoise MAIRESSE répète qu'elle n'a pas reçu ce mail ce à quoi Madame Le Maire dit que si elle ne sait pas gérer son téléphone et ses mails, ce n'est pas de sa responsabilité. Le mail a bien été envoyé le 28 mai à 12h04.
- demande ce qu'il en est du dossier des écoles de Mesnil en Ouche. Madame Le Maire dit que suite à une réunion organisée par Mesnil en Ouche, elle est dans l'attente d'un retour de Monsieur MADELON.
- Demande un point sur la fête des voisins. Madame Le Maire s'excuse de ne pas avoir fait le point et elle s'engage à le faire pour la prochaine réunion de conseil. Toutefois elle dit qu'au vu du nombre de participants en baisse chaque année, il faudra abandonner cet événement et réfléchir à une autre formule à une autre période de l'année. Elle rappelle que compte tenu des élections municipales en mars 2026, nous ne pourrons pas programmer quoique ce soit sur le 1^{er} semestre 2026.

Catherine FAUCHE évoque la nécessité de faire élaguer les arbres route du Fouesnard.

Olivier POULAIN demande l'élagage des haies de trois propriétaires de la route du Hamel et demande qui est le nouveau propriétaire de la maison de Madame LESEIGNEUR, car la haie a besoin d'être taillée. Madame Le Maire s'engage à rechercher le propriétaire.

Paul DOITEAU-LEVEE demande l'élagage des arbres chemin de l'Orée du Bois au Milan

Lydie FAURE évoque les haies de la route de la Forêt au Milan.

Patrick POTTIER signale que les arbres de la forêt route de la Jouanière ont besoin d'être élagués.

Séance levée à 20H15

Josette MUSSET
Le Maire,